

COMMUNE DE MENDE

CREATION DU CRÉMATORIUM DE MENDE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Du vendredi 25 avril 2025 à 9h00 au mercredi 14 mai 2025 à 17h00

Il est porté à la connaissance du public que, par arrêté en date du **04/04/2025**, Madame Le Maire de la Commune de Mende a décidé de soumettre à enquête publique le projet de création du crématorium de Mende, situé au 31 Avenue des Gorges du Tarn – 48000 Mende.

Cette enquête publique se déroulera du **vendredi 25 avril 2025 à 9h00 au mercredi 14 mai 2025 à 17h00**, pour une durée de **19 jours consécutifs**.

Elle concerne la demande d'autorisation préfectorale de création du crématorium de Mende, situé sur le territoire de la commune de Mende, présentée par la Société du Crématorium de Mende.

Par décision en date du 15 novembre 2024, la DREAL Occitanie a dispensé le projet de création de crématorium à évaluation environnementale.

Par décision n°E25000025/48 du Tribunal administratif de Nîmes du **10 mars 2025**, a été désigné commissaire enquêteur, Monsieur Antoine CAPAROS, retraité de la fonction publique.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la Mairie de Mende, située Place du Général de Gaulle – 48000 Mende. Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera déposé et consultable par le public à la Mairie de Mende – Service Urbanisme, située Place du Général de Gaulle – 48000 Mende.

Chacun pourra prendre connaissance, gratuitement, du dossier aux jours et heures habituels de réception du public.

L'ensemble des pièces sera également consultable et téléchargeable sur la page dédiée à l'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/6188>, disponible sur le site internet de la Commune de Mende : <https://mende.fr/>

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public au siège de la Commune de Mende.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions soit :

- soit en les faisant recevoir par écrit ou par oral au commissaire enquêteur aux jours, heures et lieu de ses permanences mentionnés au sein de l'arrêté d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique et décrites ci-dessous ;
- soit en les consignant sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;
- soit en les adressant par voie postale au siège de l'enquête publique, à savoir la Mairie de Mende, à l'attention du commissaire enquêteur – projet de création du crématorium de Mende – situé Place du Général de Gaulle – 48000 Mende ;
- soit en les adressant directement par voie électronique, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : enquetepubliquecrematorium@gmail.com ; soit en les consignant sur le registre dématérialisé accessible sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/6188> également disponible sur le site internet de la Commune de Mende : <https://mende.fr/>

Les observations numériques seront enregistrées et prises en compte du vendredi 25 avril 2025 à 9h00 au mercredi 14 mai 2025 à 17h00.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences seront consultables sur le lieu d'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur la page dédiée à l'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/6188>, également disponible sur le site internet de la Commune de Mende : <https://mende.fr/>

Le commissaire enquêteur recevra les observations faites sur le projet de création du crématorium, au siège de l'enquête publique, à savoir à la Mairie de Mende, située Place du Général de Gaulle – 48000 Mende, aux jours et horaires suivants :

- Le vendredi 25 avril 2025 de 14h00 à 17h00 ;
- Le lundi 5 mai 2025 de 14h00 à 17h00 ;
- Le mercredi 14 mai 2025 de 14h00 à 17h00.

À l'issue de l'enquête, le projet de création du crématorium de Mende, modifié le cas échéant pour tenir compte des éventuelles réserves et recommandations du commissaire enquêteur, des observations du public et des avis émis et joints au dossier de l'enquête, sera présenté à l'approbation du conseil municipal qui, conformément aux dispositions de l'article L. 126-1 du code de l'environnement, se prononcera par une déclaration de projet sur son intérêt général.

Le préfet de la Lozère prendra ensuite en considération le dossier de demande d'autorisation de création du crématorium ainsi que l'ensemble des éléments recueillis dans le cadre de son instruction avant de se prononcer, par arrêté motivé, sur la demande d'autorisation, conformément à l'article L. 2223-40 du code général des collectivités territoriales.

Il pourra alors autoriser ou refuser la création du crématorium de Mende. Le silence gardé par le préfet pendant plus de six mois sur la demande d'autorisation de création vaudra décision de rejet.

La personne responsable du projet de création du crématorium, en qualité de maître d'ouvrage et de demandeur de l'autorisation de création, est la Société du Crématorium de Mende, concessionnaire –17 rue de l'Arrivée – 75015 Paris, représentée par son Directeur Général, Monsieur Xavier THOUMIEUX. L'autorité déléguée auprès de laquelle les informations relatives à l'enquête publique peuvent être demandées est la **Commune de Mende, dont le siège administratif est situé Place du Général de Gaulle – 48000 Mende, représentée par Madame Régine BOURGADE, Maire de Mende.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la Commune de Mende. Ils seront également publiés, pendant la même durée, sur le site internet de la Commune de Mende : <https://mende.fr/>. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication

Madame Le Maire de Mende,
Régine BOURGADE